

Aide à une dissertation

Par **jenny54**, le **05/11/2009** à **17:30**

Bonjour je suis en L1 et j'ai une dissertation à faire pour laquelle j'ai un peu de mal: " Est-il nécessaire de codifier le droit français?" ,je n'en ai jamais faite encore mais je pense avoir réussi à trouver un plan:

I-L'importance de la codification du droit français

1-Le droit romain

2- Le code civil

II- Le droit coutumier, une source du droit importante

1- Le droit barbare

2- Le droit provincial

Par contre je ne suis pas du tout sûr de moi merci de m'éclairer d'avantage et je ne sais pas du tout comment m'y prendre pour démarrer mon intro, bien entendu mon prof nous a dit ce qu'il ne fallait surtout pas faire mais il ne nous a pas donné d'exemple pour bien démarrer une intro donc voila si quelqu'un pourrait me donner quelques conseils merci par avance)))

Par **jenny54**, le **07/11/2009** à **16:01**

Pour ma problématique je pense avoir trouver ceci : Dans quelle mesure une codification du droit français s'est-elle imposée? J'aimerais beaucoup avoir des réponses afin d'avoir un avis qui pourrait me rassurer ou me donner quelques conseils afin d'améliorer cela. Merci par avance

Par **shaane12**, le **07/11/2009** à **18:11**

Théoriquement, si ton sujet consiste en une question, cette question correspond à la problématique.

Ensuite, sur quelle période exactement s'étend ton sujet? Il me semble bien large... Dans quel cadre ce sujet t'a t il été donné? Parler du droit romain ne serait pas forcément judicieux (tout du moins comment tu le présente) si tu dois traiter un sujet plutôt centré sur le Code Napoléon...

Précise un peu, pour que je puisse mieux cerner ton sujet.

Autre chose, tes intitulés ne sont pas assez précis. Il faut que l'on saisisse l'idée que tu vas défendre en lisant les titres.

Par **jenny54**, le **08/11/2009** à **12:58**

Mon sujet est effectivement bien large, ce sujet m'a été donné après avoir parlé de Napoléon mais le problème c'est que dans mon cour fondamental je n'ai absolument rien sur Napoléon c'est pour cela que dans le sujet j'ai pensé traiter les différents droits qui sont à l'origine du code civil de 1804 comme le droit savant par exemple et dans l'autre partie je voulais traiter des droits qui auraient pu éviter cette codification comme le droit coutumier par exemple donc après je ne sais pas trop comment orienter mon plan puisque je ne dispose d'aucun cours

concernant le code civil pour le moment. Merci pour ton aide 

Par **shaane12**, le **08/11/2009** à **15:02**

Il faut que tu ailles chercher dans des manuels, tu trouveras tout ce qui concerne la codification napoléonienne. Si ton sujet parle de la nécessité, il faut que tu axes ton plan sur ce point. Parler de l'influence d'autres droits peut être pertinent, mais il va falloir bien le justifier dans ton intitulé. Sinon, sers-t-en pour ton introduction. tu peux effectivement parler des droits qui auraient évité la codification, je te conseille dans un IIB, pour l'ouverture du sujet.

Pour quand est ta dissert? Propose un nouveau plan dès que tu peux...

Par **jenny54**, le **09/11/2009** à **13:17**

Ma dissert est pour mercredi prochain, je pense avoir trouvé un autre plan:

I-La codification du droit français à l'origine de notre société actuelle

A-La modification de l'organisation de la société française

B-L'unité du droit à l'origine de la décentralisation du pouvoir

II-Le droit français, un droit simple et clair

A-Les principes de la révolution française intégrés au code napoléon

B-Les droits non codifiés issus du droit français

Maintenant je ne sais pas trop ce que ça vaut mais j'espère que c'est mieux! Merci pour tes conseils

Par **shaane12**, le **09/11/2009** à **15:49**

Je me dois de te rappeler ta problématique: est il nécessaire de codifier le droit français?

N'oublie pas que ton plan doit répondre à cette problématique...

Autre chose, dans une dissertation en histoire français, le droit français actuel n'a aucune incidence. Tu peux y faire mention, dans l'introduction, ton éventuelle conclusion, à l'intérieur

de tes développements comme information de complément, mais il est malvenu d'en faire toute une partie.

Quelques pistes pour t'aider. Il faut que tu te poses quelques questions, et que tu y répondes pour voir plus clair.

- quelles sont les raisons qui incitent à penser que la codification a t elle été jugée nécessaire?
- quels sont aux contraires les arguments contre cette codification? leur impact?
- quel est le contexte historique?

Par **jenny54**, le **09/11/2009** à **16:19**

:D

Merci de m'éclairer sur ce sujet Image not found or type unknown

La codification a été rendue nécessaire car c'est le droit provincial qui dominait à cette époque et il était difficile d'avoir un peuple uni et qui obéisse à l'autorité de Napoléon donc celui-ci a voulu codifier un seul et unique droit inspiré du droit savant afin d'unir son peuple et d'avoir une autorité plus forte. Aussi la codification du droit permet la modification de l'organisation de la société française qui s'organise désormais autour du père "le pater-familias".

Les arguments contre cette codification sont que la majorité du peuple ne sait pas lire, une codification du droit ne pourra plus être contestée et les moyens de défense face à l'absolutisme de Napoléon seront réduites et son autorité sera grandissante, le peuple est attaché au droit coutumier qui évolue facilement au même rythme que l'évolution des moeurs contrairement au droit écrit qui sera difficilement modifiable.

A cette époque Napoléon est le premier consul qui est nommé à vie, il rétablit l'esclavage, est impérialiste. Il permet d'avoir une monnaie stable en France, il a créé la légion d'honneur ainsi que l'université d'Etat. Le 1er code a été créé par Frédéric II de Prusse qui publie anonymement "l'anti-Machiavel" en 1740, celui-ci promulgue son code en 1794 c'est le code général des Etats prussiens. Quant à Napoléon sa volonté de codifier le droit français remonte dès 1665. En 1800 il nomme par un arrêté une commission chargée de rédiger le code civil.

Donc après il faut que j'axe ma première partie plutôt sur le contexte historique tel que :

I-La codification du droit français dans un contexte particulier

et pour mes sous parties par contre je ne sais pas trop quel titres utilisés, je pense que je devrais parler de la codification prusse et de la volonté de Napoléon de codifier le droit depuis 1665 dans la première sous partie afin de pouvoir facilement faire la transition entre l'intro et la première partie et en développant d'avantage les incidences que cela a eu sur la codification du droit français. Ensuite dans ma deuxième sous partie je pourrais parler de l'étendu du code civil napoléon en europe et des droits qui l'ont influencés.

ensuite je pense qu'en deuxième partie je devrais parler de ce qui a incité la codification et ce qui aurait pu l'empêcher d'apparaître tel que:

II-Les caractéristiques de la volonté de codifier le droit français

A-Une volonté qui émane des dirigeants

Et donc ici je parlerais de la volonté de Napoléon de codifier le droit français afin d'unifier le peuple et d'accroire son autorité

Pour la deuxième sous partie je n'ai pas trop d'idée en revanche!

Par **shaane12**, le **09/11/2009** à **16:42**

Donc je note ton nouveau plan:

I. la codification du droit français dans un contexte particulier

[color=#0000BF:2x]Attention ton titre est trop vague[/color]

A) un processus en gestation depuis 1665

B) l'influence du Code Napoléon en Europe [color=#0000BF:2x]là tu t'éloignes du sujet (c'est pour l'intro, la conclusion)[/color]

II. les caractéristiques de la volonté de codifier le droit français

A) une volonté qui émane des dirigeants [color=#0000BF:2x]ici tu peux faire référence à d'autres dirigeants qui ont tentés la codification[/color]

B) le Code civil, au service de Napoléon Bonaparte

En gros, à part ton IB, ça va. Mais attention aux redites entre ton IA et ton II. Je te conseillerais également de faire un état des lieux du droit et essayer d'intégrer tes éventuelles critiques...

Réfléchis un peu, et essaye de trouver un nouveau plan. Mais tu vas voir, ça va être beaucoup plus facile maintenant. (personnellement, c'est toujours mon deuxième, troisième plan, voire quatrième que je retiens... après c'est ma manière de fonctionner, peut être qu'elle ne te convient pas, mais c'est la seule chose que je sois en mesure de conseiller)[/color][color][color]

Par **jenny54**, le **10/11/2009** à **08:46**

Merci beaucoup pour ton aide, alors je te propose ce nouveau plan:

I- La codification du droit français sous l'empire Napoléon

A- Un mécanisme en gestation depuis 1665

B- Un processus clair et simple

II- La codification du droit français : un processus partagé

A-Un volonté émanant des dirigeants

B-Le code civil au service de Napoléon Bonaparte

Voilà j'ai gardé les titres du IA et IIB car je trouve qu'ils sont très bien pour le reste j'ai un peu modifié comme tu le vois afin d'être plus précise et plus claire voilà merci encore

Par **shaane12**, le **10/11/2009** à **12:25**

Contente d'avoir pu t'aider... Surtout, n'oublies pas de me faire un compte rendu de ta correction.

Merci par avance.

Par **shaane12**, le **26/11/2009** à **14:00**

Alors? Qu'en est il de ta dissert'? Tu as reçu une correction?
Fais le moi savoir, s'il te plait...

Merci